ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 1er juillet 1899 (11 messidor An 107 de la République), 182e jour de l'année, 11e jour de l'été.

Lever du soleil : 4 h. 2. Coucher 8 h. 5'.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

Laboratoires municipaux—A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses s'adresser au secrétariat de la mairie.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Marché aux Fleurs, Grande Place, jusqu'à une heure.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. à 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 5 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Ecole de natation.— Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.

Ouverture à 5 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, sous la présidence du citoyen Carrette.

Après l'adoption du procès-verbal, on aborde l'ordre du jour qui renferme plusieurs questions importantes.

Ecole d'Arts industriels

Le Conseil présente au choix du ministre une liste composée de MM. Ryo, ancien adjoint, Tulpin, ingénieur, et Moret, conseiller municipal, sur laquelle sera choisi un représentant de la ville au Conseil supérieur de l'Ecole d'Arts industriels.

Caisse des Ecoles

Les comptes de la Caisse des Ecoles sont adoptés. Nous en avons déjà parlé.

Les tramways

Le maire s'exprime ainsi :

— Vous savez que de nombreuses pétitions ont été adressées à l'administration municipale et au Conseil lui-même pour réclamer l'extension du réseau de nos tramways.

Nos collègues des communes de Leers et d'Hem, dont les populations ont des rapports si fréquents avec Roubaix ont pris et nous ont adressé des délibérations par lesquelles ils nous sollicitaient également d'étendre le dit réseau ; le Conseil municipal d'Hem a même fait de l'établissement d'une ligne la condition essentielle de l'ouverture du grand boulevard projeté et dont vous avez eu à vous occuper déjà.

Ces diverses manifestations de l'opinion publique méritaient toute notre attention. Aussi avons-nous cru devoir engager des pourparlers avec la Compagnie des tramways.

Ces pourparlers ont été longs. L'administration et les divers services municipaux compétents se sont livrés à une étude approfondie de la question et c'est seulement après cette longue étude qu'un projet de convention a été soumis à l'examen de la commission spéciale, puis de toutes les commissions réunies. C'est ce projet définitivement arrêté que nous allons présenter à votre approbation, après en avoir fait ressortir les points principaux.

Extension du Réseau.— Notre réseau qui est actuellement de moins de 20 kilomètres sera porté à plus de 50 kilomètres. Tous les quartiers seront desservis. Roubaix sera relié à Hem à Leers et des communications directes seront établies avec Comines.

Système de traction. — Les critiques qui étaient adressées à notre système de traction n'auront plus de raison d'être ; les poteaux, les colonnes disgracieuses et les fils tendeurs vont disparaître pour faire place sur toute l'étendue du réseau au système Diamétral, que Nancy, Marseille et d'autres grandes et belles villes viennent d'adopter tout récemment. Ce système, en assurant le bon fonctionnement du service, donne toutes les garanties actuellement désirables au point de vue de l'élegance.

Des améliorations seront apportées aux voitures.

La Compagnie s'engage à éclairer, à l'électricité et à ses frais, ses voies sur un parcours assez considérable qui comprend nos principales rues et places.

Réduction des tarifs.— Les prix sont réduits. Dans toute l'étendue de la commune, il n'y sera plus perçu qu'un prix uniforme de 0.10 cent. en 2e classe et de 0.15 cent. en 1re classe : c'est là un avantage énorme offert au public. Les abonnements vont également être diminués de prix.

Les ouvriers bénéficieront d'importants avantages : ils ne seront plus astreints à monter dans des voitures spéciales pour jouir d'une réduction de 50 p. 100 sur les prix du tarif, mais ils pourront prendre tous les cars circulant entre 5 et 8 heures du matin, 11 h. 20 et 2 h. 30, 6 h. 20 et 8 h. 30. Ils pourront ainsi revenir chez eux au milieu de la journée.

La situation des ouvriers et employés de la compagnie a fait l'objet d'une convention spéciale qui leur assure de nombreux avantages.

D'autres améliorations sont inscrites dans la convention dont il va nous être donné lecture. Il nous reste cependant à faire remarquer :

1° Que la Compagnie, non seulement reconnaît à la ville le droit de racheter sa concession, mais qu'elle renonce au droit de préférence inscrit dans le traité actuel. Son monopole disparaît donc et la ville redevient libre de concéder d'autres lignes nouvelles à qui bon lui semblera ;

2° Que le montant de la redevance s'augmentera d'année en année pour atteindre 4 fr. 50 pour cent, ce qui constituera un revenu important que nous avions le devoir de réserver à la ville, étant donné qu'en fin de concession toute l'installation doit retourner à l'Etat. »

Il est donné lecture de ce projet de convention, sur lequel nous reviendrons. Disons cependant que le nouveau réseau comprendra onze lignes :

N° 1, de la Gare à Croix ; n° 2, de la rue de Barbieux à l'Union, par la Fosse-aux-Chênes (vers Tourcoing) ; n° 3, de la Gare à Wattrelos ; n° 4, de la Grand'Place à Mouvaux ; n° 5, de la Grand'Place à Lannoy ; n° 6, de la Grand'Place vers Tourcoing, par l'avenue de la République ; n° 7, de la Gare à Leers, par la gare du Pile ; n° 8, de la gare du Pile au boulevard de Metz, par l'Epeule ; n° 9, de la gare au Cartigny ; n° 10, de la Gare à Hem, par la rue du Moulin ; n° 11, de la gare au Sapin-Vert.

M. le secrétaire général ayant donné lecture du projet de convention, M. Bailleul demande au maire si l'Administration n'a pas réglé avec la compagnie les conditions du travail des ouvriers et employés.

M. le maire répond affirmativement. Une convention annexe a fait l'objet de négociations : elle a été conclue personnellement, entre le maire et le président du conseil d'administration de la Compagnie, les conditions du travail ne pouvant, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat être incorporées dans la convention même.

Cette convention annexe assure aux ouvriers et employés un minimum de salaire de 4 fr. pour une journée de travail de huit heures.

Une caisse de chômage assurera aux ouvriers malades deux mois de salaire plein en cas de maladie. Ils recevront leur salaire pendant leurs périodes d'instruction militaire. La Compagnie versera quatre pour cent en sus du salaire de chaque ouvrier à un livret de la caisse nationale des retraites au nom de l'ouvrier.

Les ouvriers seront de nationalité française.

Le projet de convention mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Après l'envoi aux commissions de plusieurs dossiers, on passe à la lecture des rapports des commissions.

Compte administratif

Le maire s'étant retiré conformément à la loi et ayant été remplacé à la présidence par M. Gonse, il est donné lecture du rappport du citoyen de Cœk sur le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1898.

« Le produit des quatre contributions directes, dit le rapport, va toujours en augmentant et les prévisions inscrites au budget de 1898 sont sensiblement dépassées. En effet, on a encaissé 598,250 fr. 25 au lieu de 550,300 fr.

» La Condition publique, le Pesage, l'Abattoir, la réfection des tranchées d'eau et de gaz et la construction des branchements d'égouts ont donné des résultats très satisfaisants, ainsi que les saisies et amendes d'octroi. Mais les taxes d'octroi, les droits de place, le mesurage, les droits de voirie et la distribution d'eau n'ont pas produit autant que de coutume ; c'est sans doute à la crise commerciale que nous avons traversée en 1898 qu'il faut imputer cet état de choses qui, je l'espère, ne se prolongera pas.

» *La taxe sur les chiens, prévue pour* 24,000 fr., n'a fait encaisser que 22,544 fr. Cette *diminution était attendue parce que presque* tous les chiens errants mis en fourrière ont été abattus.

» La location des boutiques de la Halle centrale se chiffre par une moins-value de 4,258 fr. 38 ; cela tient à ce que bon nombre de boutiques sont inoccupées, notamment celles réservées pour les marchands de margarine.

» D'autre part, la participation dans les travaux neufs de voirie a dû vous paraître relativement faible, mais vous serez apaisés sur ce point lorsque je vous aurai fait remarquer que les recettes non coutumières de ce chef aux comptes de l'exercice 1898, figurent comme recettes nouvelles au budget supplémentaire de l'année 1899.

» Enfin, d'autres services ont donné des encaissements un peu inférieurs aux prévisions. L'exploitation du cimetière, la déclaration de résidence par les étrangers, le service médical, le laboratoire, les abonnements au balayage, etc., sont dans ce dernier cas. »

En résumé, les prévisions ont été bien supérieures aux dépenses à régler et le compte administratif s'établit ainsi :

Recettes, 7,400,349 fr. 44 ; dépenses, 7,048,777 fr. 23 ; l'excédent des dépenses sur les recettes est de 548,427 fr. 79, mais le reliquat de l'exercice 1897 ayant été de 1,883,513 fr. 35, il reste à reporter en recettes au budget supplémentaire de 1899, la somme de 1,335,085 fr. 56.

Le compte administratif est approuvé. Le maire reprend la présidence.

Budget supplémentaire

Même rapporteur. Ce budget se résume ainsi : Recettes 2,128,634 fr. 25 c. ; dépenses 2,128,585 fr. 07 c. ; excédent des recettes sur les dépenses : 100,049 fr. 18. Dans les dépenses est compris un crédit de 70,000 fr. pour porter à 200,000 fr. la subvention au bureau de bienfaisance. Adopté.

Le second hôpital

A la sollicitation de personnages trop connus qui se moquent un peu que les pauvres souffrent, les bureaux du ministère de l'Intérieur ont contesté que les ressources ordinaires de la Ville soient suffisantes pour gager l'emprunt de 3,300,000 fr. voté en vue de la construction si urgente et si necessaire d'un second hôpital. A une première lettre du ministère, le maire a répondu et prouvé que les calculs des bureaux parisiens étaient inexacts et qu'ils contenaient une erreur volontaire de 126,331 fr.

Il semblait après cela que les buriaux allaient, reconnaissent leur bourde, laisser le conseil municipal poursuivre son projet et réaliser son emprunt. Mais Motte veillait ! L'U. S. et P. ne veut pas que la Municipalité socialiste construise le nouvel hôpital et elle prétend que ses calculs electoraux l'emportent sur l'intérêt des malades indigents.

D'où nouvelles intrigues au ministère, nouvelles observations des ronds-de-cuir parisiens, qui formulent de nouvelles observations que relève le rapport du citoyen De Cœk.

Vous avez eu connaissance, dit-il, de la lettre du 9 mars par laquelle M. le maire a rectifié la situation budgétaire donnée par M. le ministre ; on bien, à son tour, votre première commission va démontrer que la dépêche ministérielle du 24 mars n'est pas plus exacte que celle du 11 février. Ce est pourtant elle qu'est en droit de répéter qu'il est regrettable que la construction du second hôpital soit retardée par des erreurs non imputables à la municipalité.

En effet, dans la dernière dépêche ministérielle, il est dit que l'excédent de 471,994 fr. sera réduit à 151,994 fr. par suite de la dépense d'épuration des eaux de l'Espierre evaluée à 320,000 fr. par an. C'est inexact.

Et le rapport prouve, en effet, que les bureaux ont encore fait une omission volontaire de 141,949 fr. 25, au préjudice de la ville, dans leur calcul de la situation financière, et que les dépenses d'épuration de l'Espierre ne peuvent être opposées.

Bref la commission insiste à nouveau pour que l'administration supérieure daigne se rendre à la raison et laisser assurer le service de l'emprunt au moyen des ressources ordinaires qui sont suffisantes.

Mais dans le cas où cette demande ne serait pas accueillie, et ne voulant pas coûte que coûte, renoncer au second hopital réclamé par la Commission administrative des Hospices, le Conseil d'arrondissement, le Conseil général, les Conseils municipaux qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années, ainsi que par tous ceux qui compatissent aux souffrances des malades indigents privés de tout faute de places pour les abriter, la Commission propose de prier l'Autorité supérieure de créer les ressources qu'elle jugerait utiles au service de l'emprunt de 3,000,000 fr.

La ville pourrait y contribuer en y affectant le produit de deux des quatre centimes additionnels inscrits chaque année au budget primitif pour travaux neufs de voirie et de bâtiment.

La 1re commission termine sa mission en priant le Conseil d'inviter l'Administration municipale à ne négliger ni démarches, ni influences, en vue d'aboutir au résultat désiré par tous — l'U. S. et P. exceptée.

Adopté.

L'Exposition de 1900

Le Conseil, sur un rapport du citoyen Louis Carpentier, vote une subvention de 15,000 fr. à la Chambre de commerce pour l'organisation en 1900 d'une exposition collective de la fabrique de Roubaix.

Cette exposition de la Chambre de Commerce n'aura rien de commun avec les expositions particulières ; elle constituera, à côté des manifestations individuelles, un tableau d'ensemble des ressources de notre production et attestera, aux yeux de la clientèle française et étrangère, l'étendue et la variété de cette production en même temps que la somme considérable de travail fournie par les ouvriers roubaisiens. Elle fera connaître Roubaix à ceux qui l'ignorent ; elle affirmera devant ceux qui le connaissent déjà sa valeur et sonsouci de demeurer au 1er rang.

Mais la 1re Commission a estimé que le Conseil n'aurait pas accompli tout son devoir si, après avoir contribué à l'exposition des richesses de notre industrie, il ne donnait pas aux représentants des travailleurs qui créent ces richesses, la facilité de visiter la grande Exposition qui se prépare.

Elle demande donc qu'un crédit de 40,000 fr. soit ouvert au budget de l'exercice prochain pour frais d'envoi de délégations ouvrières à l'Exposition de 1900. Ce principe adopté, il appartiendra de régler par une autre délibération la composition de la Commission spéciale qui aura à régler le mode de désignation de ces délégués.

Adopté.

La représentation des pauvres

Le citoyen Thérin donne lecture d'un rapport très documenté sur le projet de fusion en une seule commission d'assistance des deux commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont amené le gouvernement à demander l'avis des conseils municipaux sur cette réforme, le rapporteur précise les deux questions qui se posent :

1. La fusion en une commission unique d'assistance des commissions distinctes du Bureau de bienfaisance et des Hospices, qui fonctionnent actuellement sous l'empire des lois combinées du 21 mai 1873 et du 5 août 1879, constitue-t-elle une réforme désirable et nécessaire ?

2. Dans le cas où cette réforme serait opérée, devrait-elle l'être dans les conditions et sur les bases indiquées par le projet ministériel ?

« Oui, la réforme est désirable et nécessaire, répond le citoyen Thérin ; car si, au cours de la discussion devant le Sénat, un orateur a pu dire, avec autant d'esprit que de bon sens, qu'elle était de celles que l'on propose d'accomplir alors que personne ne les demande, quand il y en a tant que tout le monde réclame et que l'on ne fait pas, on ne saurait contester qu'elle apporte un progrès.

Ses avantages semblent de beaucoup l'emporter sur les inconvénients et la fusion assurera une meilleure administration du bien des pauvres. Même si elle devait avoir pour unique résultat d'empêcher les doubles emplois, les abus et cette exploitation des patrimoines de tous les malheureux par *quelques-uns, bien que l'on en ait exagéré* un peu la gravité à la tribune du Sénat, la *fusion serait à désirer.*

La réforme proposée doit donc être opérée. Mais doit-elle être opérée dans les conditions et sur les bases indiquées par le projet ministériel ? Non.

Et le citoyen Thérin établit que, dans l'intérêt même des idées solentilques et de solidarité sociale qui doivent inspirer toute œuvre d'assistance, il serait dangereux de laisser à l'autorité préfectorale une action prépondérante dans le choix des membres de la commission communale d'assistance.

« Peut-on reprocher, dit-il, avec quelque apparence de vérité, aux délégués des Conseils Municipaux d'être réfractaires aux idées de solidarité sociale ? Il nous semble, au contraire, que pour les œuvres de solidarité sociale, l'Etat aurait beaucoup à apprendre des Conseils Municipaux. Par qui ont été organisées les premières crèches, sinon par les Conseils municipaux ? Avez-vous attendu l'invitation de l'Etat pour instituer vos cantines scolaires ? Le pouvoir préfectoral peut-il revendiquer sa part dans la décision que vous avez prise au sujet du Sanatorium ? Est-ce à la suggestion de l'Etat et de ses représentants dans le Nord, que vous avez étendu les secours à domicile, amélioré le service des incurables, assuré le rapatriement des ouvriers roubaisiens, que vous avez enfin poursuivi et réalisé à Roubaix, toutes vos œuvres de solidarité sociale, vous qui affectiez, dans le cours du dernier exercice, près d'un million à l'Assistance publique ?

» Il faut également repousser le projet en ce qui concerne la composition de la commission d'assistance, parce qu'il est contraire à l'esprit et aux traditions du parti républicain.

» L'esprit républicain veut, comme cela a été rappelé au Sénat, que la prépondérance aux conseils municipaux dans l'administration des biens des pauvres. Le projet de loi déposé en 1871 par les républicains de l'Assemblée Nationale donnait aux conseils municipaux l'entière nomination des membres des commissions administratives.

» En 1879, les républicains voulaient également donner une part prépondérante à l'élément municipal et c'est cette tradition démocratique que les citoyens Krauss, Bérenech, Cadenat et les autres représentants du Parti Ouvrier ont reprise en déposant, en novembre 1888, leur projet de loi aux termes duquel les Commissions administratives des Hospices, Hopitaux et Bureaux de Bienfaisance seraient composées du Maire, président, et de six membres, nommés moitié par le Préfet et moitié par le Conseil Municipal, avec adjonction, dans les Communes où il existe des Conseils de Prud'hommes, d'un membre élu par les électeurs ouvriers de toutes les catégories. »

Les conclusions du remarquable rapport du citoyen Thérin tendant donc à mettre un avis favorable en faveur de la fusion et à demander que la Commission unique d'assistance soit composée conformément aux idées de liberté toujours défendues par le parti républicain, c'est-à-dire que le soit sous la présidence du maire, composée par fractions égales de membres désignés par le Préfet et de membres désignés par le Conseil municipal, avec adjonction d'un membre élu par les électeurs ouvriers du Conseil des Prud'hommes.

Les conclusions sont adoptées.

Rapports divers

Le Conseil adopte plusieurs rapports présentés sur des questions de voirie. Il approuve les comptes et budget du Bureau-de-Prête, du bureau de bienfaisance, et des hospices. Il accorde une subvention de 300 francs à la société de gymnastique « l'Ancienne » et décide l'acquisition de mille exemplaires de Roubaix, par M. Pachy, pour être distribués aux élèves ayant obtenu le certificat d'études.

Précédemment, il avait décidé, à la demande d'un bureau d'octroi, la gratuité des voyageurs du Pile.

La séance publique est ensuite levée et le Conseil se forme en comité secret pour délibérer sur les deux ans de bourses.

Gustave LESUR.

LEUR AVEU !

Nous ne nous attarderons pas à suivre le *Journal de Roubaix* dans les méandres où voudrait nous conduire l'échappé du séminaire d'Aire.

Il émet la prétention de détenir le monopole de l'esprit : nous le lui concédons bien volontiers et même ceux du ridicule et de la mauvaise foi.

Aussi bien, avons-nous d'autres sujets plus sérieux de discussion que celui sur lequel il ergote avec l'aplomb d'un père Lourdeau.

Une constatation très juste s'impose à la lecture des résultats de l'enquête sur le sectionnement, publiés par le *Journal de Roubaix*.

Pour le sectionnement, déclare-t-il, M. Rousseau, — qui s'épanche volontiers chez lui, — a reçu **deux mille cinquante** signatures !

Nous ne voulons pas nous préoccuper des **550**, apportées, et dont la valeur paraît douteuse.

Ainsi donc, malgré les appels désespérés des journaux réactionnaires, malgré les pressantes circulaires, malgré les cartes envoyées à domicile, malgré les réunions des sections malgré la pression patronale, malgré les démarches faites par les patrons et les employés, nos adversaires n'ont pu recueillir que **deux mille cinquante** signatures.

Et tout a donné : curés, vicaires, moines, frocards de toutes robes, rats d'église et de sacristie !

Tandis que chez nous, les ouvriers ont trouvé, — à l'heure où ils étaient libres de se présenter à l'Hôtel de Ville, — la porte close et le commissaire enquêteur envolé.

La constatation qui s'impose aux esprits loyaux, de bonne foi, c'est que la machine de guerre des capitalistes cléricaux craque de toutes parts, qu'elle fait eau de tous côtés et qu'elle sombre lamentablement ; c'est que l'Union Sociale et Patriotique est en train de s'effondrer et que ses jours sont comptés.

MM. Motte, Chatteleyn et Rousseau ont hâté son agonie : que sa mort leur soit légère.

G. LESUR.

ÉCHO DE LA MANIFESTATION DE MARDI

Une accusation imbécile

Les citoyens Henri Thérin, adjoint, Liévin Bailleul, conseiller municipal, et Emmanuel Marcoux, membre du Parti ouvrier, ont été appelés hier à comparaître devant M. Lagarde, commissaire de police de la place Chaptal.

Il paraît que quelques gamins qui font partie de « la Jeunesse anti-collectiviste » les accusent d'excitation au meurtre et au pillage. Oui ! rien que ça !

Ils auraient, d'après ces jeunes éphèbes, prononcé des phrases comme celle-ci, en passant mardi soir, place Nadaud, en face de la demeure du sieur Willem, cafetier : « A mort Willem ! il faut aller tout briser chez lui... »

Pour ceux qui connaissent nos amis Thérin, Bailleul et Marcoux, on sait quelle créance il faut donner à pareille accusation. C'est simplement imbécile, et on ne comprend pas qu'un commissaire de police — s'appelat-il Lagarde — n'ait pas mis à la porte de son bureau ceux qui venaient lui faire pareille dénonciation.

Le citoyen Bailleul a fait savoir à M. Lagarde que, retenu à la mairie par un travail sur la réorganisation de la police municipale il ne pouvait se rendre à son bureau. Le citoyen Thérin n'a pu, non plus, se rendre au commissariat, ses travaux l'en empêchant. Seul, le citoyen Marcoux a vu M. Lagarde qui le magistrat l'a mis au courant de l'accusation qui pesait sur nos trois amis.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur cette affaire, car ce serait faire prendre par trop au sérieux la gaminerie des membres de la « jeunesse anticollectiviste » qui ont porté plainte. Et vraiment, nous ne comprenons point M. Lagarde, commissaire de police d'avoir écouté semblables calembredaines.

Il a dû voir les journaux de magistrat. Le *Journal de Roubaix* a parlé du citoyen Bailleul et il a dit le rôle tout pacifique joué par lui mardi soir.

Alors quoi ?

Est-ce pour permettre aux citoyens Thérin, Bailleul et Marcoux de poursuivre les *membres de « la Jeunesse anti-collectiviste »* pour dénonciation calomnieuse ? Ou bien M. Lagarde, sous-ordre du réactionnaire M. Barroyer, voudrait-il se venger de la magnifique manifestation républicaine et socialiste de mardi dernier.

Nous serons fixés dans quelques jours.

Soutiens de famille. — Les réservistes et les territoriaux appelés cette année pour accomplir leur période d'exercices, ainsi que les militaires des classes 1896 et 1897, en activité de service, se croyant avoir des droits à la dispense militaire, en qualité d'indispensables soutiens de famille, sont invités à passer à la *mairie* (bureau militaire) rue Neuve, 2e étage, pour connaître les pièces à produire et les formalités à remplir.

D'après une récente circulaire ministérielle, les militaires désignés, comme soutiens de famille, par les chefs de corps, seront envoyés en congé en même temps que les jeunes gens de la classe.

Les rentes des travailleurs. — Le 27 juin, un ouvrier de la fonderie en fer S. Chéron, fondeur, rue Jacquard, nommé Adolphe Brackeman, âgé de 31 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Patente, 17, a fait une chute qui a occasionné un lumbago traumatique.

Le docteur Picquet, qui a soigné le blessé a conclu à un repos de 8 jours.

— Un ouvrier de l'usine Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, le nommé Waroux Amand, âgé de 16 ans, demeurant rue du Caire, cour Lernould, avait laissé tomber un baton dans un bac en ébullition, hier matin. En voulant le retirer, il s'est brûlé assez grièvement à la main et au bras gauche.

Le docteur Godefroy, qui a constaté des brûlures du 1er et du 2e degré, a conclu à une incapacité de travail d'environ quinze jours.

Un accident est survenu le 28 juin à 10 h du matin, chez M. Léon Allard et Cie, au nommé Cacheux Victor, âgé de 6 ans, nettoyeur, demeurant rue de Condé, cour Vromant.

Cet ouvrier a eu la main gauche prise entre le bord de la poulie de commande et l'engrenage d'un roule-ta-bosse.

La blessure consiste en un écrasement du pouce gauche et plaies des doigts, il y aura une incapacité de travail de 30 jours, d'après le docteur Druesne.

— Un accident est survenu le 28 juin, à 5 heures du soir, chez M. Lepoutre-Six, négociant, rue de l'Ouest, 14 et 16, au nommé Ponte Jules, âge de 53 ans, charretier, demeurant rue du Blanc-Seau, à Croix.

Cet ouvrier a été heurté par une bête d'un convoi de bestiaux et poussé contre une des roues de sa charrette.

La blessure est une contusion du talon gauche qui nécessitera un repos de 5 à 6 jours d'après le docteur Leduc, de Tourcoing.

— Le 28 juin à 1 heure du soir, un accident est survenu au nommé Desreumaux Narcisse 22 ans, mécanicien, rue Delespaul, 19, ouvrier travaillant chez M. Dubar-Delespaul, fabricant, rue d'Alger.

Cet ouvrier a eu une contusion du pied en descendant d'une échelle.

La blessure consiste en une contusion du pied avec gonflement et ecchymose. Elle nécessitera 12 à 15 jours d'après le docteur Picquet.

Outrage aux mœurs. — M. Louis Duquenne, brigadier d'octroi étant en tournée, entendit des éclats de rire provenant du petit bois de la ferme Descat de l'avenue des villas.

Il allait passer sans attacher plus d'importance à ce fait, lorsqu'il aperçut, un jeune garçon qui semblait surveiller les abords du bosquet.

Se dissimulant le plus possible M. Duquenne, put, en rampant, parvenir jusqu'au point d'où provenaient les rires.

Il aperçut alors un individu dans une tenue très primitive qui se livrait devant 5 ou 6 gamins de 8 à 10 ans, à des actes immoraux.

Indigné, M. Duquenne se redressa d'un seul bond et empoigna le sale individu qu'il conduisit sans autre explication au commissariat de police du 2e arrondissement.

Au poste l'ignoble individu a déclaré se nommé Storck né à Tourcoing, âge de 46 ans journalier, sans domicile fixe.

M. Squilbe commissaire de police a ouvert une enquête.

Concours de declamation. — Le jury du concours de declamation de la Fête Nationale, dans une réunion tenue jeudi soir a choisi les morceaux suivants pour sujets imposes :

Concours d'honneur. A Gambetta, de XXX ; 1re division d'excellence, section dramatique Départ de Francis Garnier pour le Tonkin, de Henri Bossanne ; section comique, l'Avare, acte 4, scène 7, de Molière ; section de comédie, Oncle et Neveu, de F. Germain.

Les morceaux ci-dessus seront délivrés aux concurrents à partir lundi 3 juillet, à la mairie, bureau du secrétariat, rue Neuve, n° 3, au 2e étage.

Chronique colombophile. — Dimanche 2 Juillet, grand concourt sur Chantilly, 100 fr. de prix d'honneur et 1 joli regulateur à la première serie de deux pigeons non désignés.

Mise au panier le samedi 1er juillet de 3 à 7 heures du soir.

Arrestation pour coups et blessures. — M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a mis en état d'arrestation, les nommés :

Elisa Dubois, âgé de 24 ans, lessiveuse, demeurant rue de la Guinguette, 61.

Constant Vanhaële, âgé de 26 ans, journalier, demeurant rue de la Guinguette, 61, pour coups et blessures sur la nommée Aurelie Wauquier, demeurant rue Drouot, 62.

Renversé par un cheval. — Emile Nay âgé de 7 ans, demeurant rue Ma Campagne cour Flamineourt, en voulant traverser la rue, a été renversé par le cheval attelé au camion de la brasserie Wattrelosienne.

Relevé aussitôt, il reçut les soins du docteur Godefroy, qui constata un épanchement sanguin dans une jointure du bras gauche ; épanchement provoqué par un coup de pied du cheval.

Emile Nay a été admis à l'hôtel-Dieu.

Certificat d'études. — Hier ont eu lieu, à l'école Turgot, les examens du certificat d'études pour les garçons du canton de Roubaix-Ouest.

Il y avait 194 inscrits, 187 présents.

Cent quatre-vingt-six élèves ont été admis.

Voici les prix départementaux décernés :

1° Van Vynckt Edouard, élève de l'école de la rue des Arts, 57 p. 1/2.

2. Vandendriessche Maurice, élève de l'Institut Turgot, 57 1/2.

3. Raepsaet Georges, élève de l'école rue des Arts, 56 1/2.

Mentions de dessin : Spilthowen et Cousement.

Un agent insolent. — C'est par erreur que nous avons dit que l'agent C. avait été l'objet d'une mesure disciplinaire, pour avoir manqué de respect à un membre de l'administration, au cours de la manifestation de mardi.

C'est, non à la manifestation, mais dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville que C... s'est montré grossier et brutal envers un adjoint qui causait avec diverses personnes, en dehors des groupes formés par les manifestants.

Les contraventions. — La police a dressé hier trois contraventions, dont deux pour maraudage et une pour défaut de balayage.

Gare aux automobiles ! — Nous avons, à diverses reprises, appelé l'attention de M. le commissaire central sur l'allure rapide prise par les chauffeurs, dans les rues de la ville. Nous avons prédit de nombreux accidents si on se décidait à intervenir. La série a déja commencé.

Jeudi, vers 10 h. 3/4 du matin, Mme Palmyre Cassette-Roland, âgée de 54 ans, ménagère, demeurant rue Ma Campagne, a été renversée par un automobile conduit par le *nommé Schweitzer André, électricien*, demeurant à Wasquehal, en traversant la Grande Place.

La pauvre dame a été reconduite à son domicile avec le genou droit foulé.

Va-t-on enfin appliquer le reglement municipal et sauvegarder la sécurité des pietons ?

Concert public. — La fanfare Delattre, donnera dimanche prochain un concert au parc de Barbieux.

En voici le programme : Toupinel, allegro militaire ; La Vivandière, fantaisie de B. Godard ; L'Almée, redowa orientale de Van Groningen ; Terpsichore, fantaisie ballet de L. Ganne ; Philomene et Clara, polka pour deux pistons, MM. Bauwens et Mouchart ; Marche aux Flambeaux, de Meyerber ; Razzia, galop militaire de Corbin.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 30 juin 1899

NAISSANCES. — Madeleine Carrette, rue Long-Haies cour Vroman, 24. — Germaine Baillin, rue d'Alger, cour d'Alger, 1. — François Van Meersche, rue de l'Epeule, 161. — Emile Van Maele, rue Long-Haies, cour Roussel, 9. — Jeanne Malot, rue Olivier de Serres, 41.

DÉCÈS. — Paul Farez, 40 ans, rue de l'Alma, 50. — Joseph Meunier, 4 mois, rue d'Halle, 13. — Georges Brunin, 3 mois, rue d'Inkermann, 86 bis. — Adèle Delanghe, 61 ans, boulevart Gambetta, 99.

CROIX

La Société Chorale « les Troubadours », de Croix, se réunira dimanche 2 juillet, à 11 h. du matin, en son nouveau local, rue Saint-Nicolas, près la rue Chevreuil, pour répétition des chœurs.

TOURCOING

LIRE EN DEUXIEME PAGE

La Grève de Tourcoing

Une arrestation arbitraire. — Nous avons parlé hier de l'arrestation d'une jeune fille de quinze ans et demi pour vol de charbon à l'usine à gaz.

Elle avait commis le crime, en ramassant des miettes de charbon perdu au pied de l'usine municipale à gaz, d'en prendre quelques morceaux sur un tas appartenant à l'administration.

Hier matin vers 9 heures, une scène déchirantes, s'est produite en face l'Hôtel de Ville, au moment où les gendarmes conduisaient la malheureuse jeune fille à la gare pour la diriger sur le tribunal correctionnel.

Sa mère, avec ses petits frères et ses sœurs est venue supplier les gendarmes de lui laisser embrasser sa fille.

Disons de suite, à la faveur de ces derniers qu'ils n'y ont mis aucune opposition, mais il est impossible de décrire cette scène. Les larmes coulaient des yeux de tous les assistants.

Comment en serait-il autrement, cette jeune fille est l'aînée d'une famille assez nombreuse dont le père a trouvé la mort il y a quelques mois à l'établissement Motte-Desbonnet, rue de Roubaix ou il était occupé en qualité de chauffeur.

La plus affreuse misère règne dans cette famille et nous pouvons dire que cette arrestation est arbitraire attendu qu'il n'y a pas eu pour deux sous de charbon volé.

Nous croyons savoir qu'un riche particulier qui a le pseudonyme de CHARITE va secourir aujourd'hui même cette malheureuse famille.

Nous osons espérer aussi, qu'il y a des juges aussi humains à Lille qu'à Charleroi et que le DÉPUTÉ DE ROUBAIX pour la fortune duquel le père a laissé la vie, s'apitoiera sur le sort de cette malheureuse famille.

A. D.

Arrestation pour coups et blessures. — Mercredi après-midi, vers deux heures, le nommé Edouard Dubois, 48 ans, fileur, demeurant rue de la Blanche-Porte, 235, après avoir bu un coup, se dirigeait vers le Mont-à-Leux par la rue du Touquet. Arrivé près des briqueteries il s'endormit du sommeil du juste, mais il eut un mauvais réveil.

En effet, il se réveilla après avoir reçu un coup de pied dans la poitrine.

Il demanda à son adversaire le but de cette provocation, mais aussitôt il reçut un nouveau coup dans le côté droit qui lui fractura une côte.

Sans connaissance pendant quelques instants, revenu à lui il se trouva encore en présence de son adversaire, qui lui administra une maîtresse gifle sur la joue droite.

L'auteur de cette lâche agression est un nommé Alphonse Vandebendevie dit Julien, âgé de 26 ans, rattacheur, demeurant à Wattrelos, rue des Trois-Pierres, maison Deduper.

Il nie les faits qui lui sont reprochés, mais malheureusement pour lui, il avait révélé ces faits à un camarade d'atelier qui, sans avoir rien vu, est le principal témoin de cette scène de sauvagerie.

Il a été maintenu en état d'arrestation et conduit à Lille hier matin.

Suicide par pendaison. — Un nommé Séverin Allomesch, 50 ans, exerçant la profession de menuisier, demeurant rue du Bois, 32, avait eu depuis quelques jours une discussion avec un de ses camarades. Depuis ce jour il faisait la noce et le soir au lieu d'aller se coucher avec sa femme, se couchait au grenier.

Hier matin vers cinq heures, sa femme alla l'éveiller, il lui répondit : « Oui je viens »

Ne le voyant pas descendre sa femme envoya sa petite fille à plusieurs reprises, elle eut la même réponse. Enfin vers sept heures et demie, ne le voyant pas descendre sa femme est allée pour l'éveiller, elle l'a trouvé en train de se débattre, pendu à une poutre. Prise de peur, au lieu de couper la corde de suite elle descendit l'escalier et se mit à crier au secours.

Plusieurs ouvriers sont accourus, qui ont coupé la corde, trop tard hélas, car en tombant sur le plancher il rendit le dernier soupir.

Une chute dans la rue. — Le nommé Félix Bulteau, 71 ans, demeurant rue de Tournai, en logement chez M. Matton est tombé hier soir, sur le trottoir.

M. le docteur Fichaux appelé pour lui donner des soins a constaté une plaie profonde au sourcil gauche et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital Civil.

Parti ouvrier Français. — Les groupes Les Eclateurs et Les Fils du Travail, se réuniront le dimanche 2 juillet, à six heures du soir, au local du groupe des Eclaireurs, rue de la Belle-Vue.

Présence indispensable.

Restes des travailleurs. — Un dégorgeur du peignage de laines Tiberghien frères, rue de Paris, Elie Dehruyne, âgé de 23 ans, en voulant retirer un morceau de déchet, a eu la première phalange du médius droit légèrement écrasé entre le roule-ta-bosse d'une carde.

M. le docteur Bernard a constaté une plaie et a prescrit un repos de cinq à 5 jours.

— M. Emile Deschamps, 44 ans, demeurant rue des Carliers, cardeur à l'établissement Scalabre-Delcour, rue des Carliers, a été blessé dans les circonstances suivantes : Il travaillait à pieds nus et n'ayant pas aperçu sur le s